



# INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE PASS-LAS

## 2025



Association Nationale des Étudiants  
en Médecine de France



ANEPF



ANESF  
association nationale  
des étudiant·e·s sages-femmes



FNEK  
Fédération Nationale des Étudiants et Assistants



UNECD  
Union Nationale des Étudiants  
en Chirurgie Dentaire

# I. AVANT-PROPOS

L'entrée à l'Université est une **étape clé** dans la vie des étudiantes et étudiants, marquant non seulement le début de l'enseignement supérieur, mais aussi de leur émancipation. L'Université se veut **accessible** et **gratuite** pour toutes et tous, indépendamment du milieu socio-économique. Pourtant, les **inégalités persistent**, notamment dans les filières de santé.

Pour souligner ces **vecteurs d'inégalités et apporter des propositions concrètes**, les cinq fédérations représentatives des étudiantes et étudiants en **maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK)** se sont réunies afin de produire et publier un indicateur commun du coût de la rentrée en première année de santé.

L'entrée dans les études de santé est marquée par un modèle redouté et source de stress pour les étudiantes et étudiants : **les examens classants des PASS et des LAS**. Ce choix majeur entre deux voies d'accès, souvent incomprises, est exploité par des organismes à but lucratif, qui profitent de la crainte des parents et du désir de réussite de leurs enfants.

Par ailleurs, **l'augmentation incessante du coût de la vie** accentue la pression que subissent les étudiantes et étudiants lors de cette première année d'études déjà très exigeante : intensité et rythme effréné. Les difficultés financières contraignent certaines et certains à travailler à côté de cette première année participant à entraîner l'échec académique des étudiantes et étudiants.

Les fédérations MMOPK mettent en lumière ces disparités et **appellent à des mesures concrètes**. Il est urgent de faire évoluer le modèle d'accès actuel pour garantir **l'égalité des chances** tout en soulageant la précarité financière subie dès l'entrée dans l'enseignement supérieur.

**Kyra Braze**, Vice-présidente chargée des Affaires Sociales à l'**ANESF**

**Leïla Jamin**, Porte-parole de l'**ANESF**

**Marion Da Ros Poli**, Présidente de l'**ANEMF**

**Simon Tholliez**, Vice-Président Général de l'**ANEMF**

**Louis Seguin**, Vice-président chargé des Affaires Sociales à l'**UNECD**

**Margot Chiêu**, 1ère Vice-présidente de l'**UNECD**

**Syrine Ayed**, Porte-parole de l'**ANEPF**

**Chloé Vétillard**, Vice-présidente chargée de la Lutte contre les Inégalités à l'**ANEPF**

**Lucas Chauvel**, Président de la **FNEK**

**Hoël Perrouin**, Vice-président chargé des Affaires Sociales à la **FNEK**

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
---------------------	----------

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
-----------------	----------

<b>GLOSSAIRE</b>	<b>5</b>
------------------	----------

<b>PRÉSENTATION DES FILIÈRES</b>	<b>6</b>
----------------------------------	----------

<b>I. INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE</b>	<b>9</b>
--	----------

1) Le coût de la première année, un facteur d'échec majeur	9
--	---

2) Les frais de vie courante, une épreuve du quotidien toujours aussi difficile	10
---	----

<b>II. PASS/LAS : DES FRAIS ET DES PROBLÉMATIQUES BIEN SPÉCIFIQUES</b>	<b>12</b>
--	-----------

1) Un modèle qui brouille le parcours d'orientation	12
---	----

2) Des frais spécifiques de rentrée inégaux	14
---	----

3) Frais de matériel pédagogique	17
----------------------------------	----

## III. BILAN ET PERSPECTIVES 19

- 1) Une réforme du modèle pour plus de clarté : REES 19
- 2) Des modèles de soutien à valoriser 20
- 3) Réforme des bourses 22

## IV. MÉTHODOLOGIE 23

- 1) Généralités 23
- 2) Frais spécifiques de rentrée 25
- 3) Frais généraux de rentrée 27
- 4) Frais mensuels de vie courante 29

## CONTACTS 34

- ANEMF** : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France
- ANEPF** : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
- ANESF** : Association Nationale des Étudiant.e.s Sages-Femmes
- CNESER** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CROUS** : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
- FAGE** : Fédération des Associations Générales Etudiantes
- FNEK** : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie
- LAS** : Licence Accès Santé
- MMOPK** : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Kinésithérapie
- PACES** : Première Année Commune aux Etudes de Santé
- PASS** : Parcours d'Accès Spécifique Santé
- REES** : Réforme d'Entrée dans les Études de Santé
- TEES** : Tutorats d'Entrées dans les Études de Santé
- UNECD** : Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche

# PRÉSENTATION DES FILIÈRES

## L'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF)

L'ANESF est une association loi 1901 et est l'unique organe représentatif des étudiant·e·s sages-femmes de France. Créée en 1987, elle fédère aujourd'hui plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes parmi les 34 structures de formation en France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions. Elle a pour mission de représenter et défendre les droits des étudiant·e·s sages-femmes en France. Elle agit pour améliorer leur formation et professionnalisation, renforcer le réseau associatif, et promouvoir les valeurs républicaines. Elle participe aussi aux actions de santé publique, encourage l'engagement citoyen des étudiant·e·s, et défend les droits des femmes dans le système de santé et la société.

## L'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF)

L'ANEMF est l'organisation représentative des étudiantes et étudiants en médecine de France. Créée en 1965, elle fédère les associations locales présentes dans chaque faculté de médecine et défend les intérêts des étudiantes et étudiants auprès de ses nombreux interlocuteurs. Elle travaille sur des sujets variés : réforme des études médicales, qualité de vie, mobilité internationale, engagement associatif et questions sociales. L'ANEMF joue ainsi un rôle de plaidoyer mais aussi de soutien, en proposant des services, formations et outils pour accompagner les étudiantes et étudiants tout au long de leur cursus.

## Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD)

L'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) est l'organisation représentative des étudiantes et étudiants en chirurgie dentaire en France. Créée en 1961, elle fédère l'ensemble des associations locales présentes dans les 21 facultés d'odontologie.

# PRÉSENTATION DES FILIÈRES

L'UNECD porte la voix des près de 8 000 étudiants en chirurgie dentaire sur tout le territoire et défend leurs droits ainsi que leurs conditions de vie et d'études. Elle agit sur des thématiques variées : financement des études et frais illégaux, réforme des études odontologiques, accès aux soins et à la prévention, mobilité internationale, qualité de vie étudiante, santé mentale ou encore engagement associatif. L'UNECD joue un rôle essentiel de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, tout en proposant des services, outils et accompagnements aux associations locales pour renforcer leur action auprès des étudiants. Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'égalité, l'UNECD défend l'accès de tous à une formation de qualité et à un exercice professionnel garantissant la sécurité sanitaire. Elle contribue activement aux réflexions sur l'avenir de la santé en France, en affirmant la place centrale des chirurgiens-dentistes dans les parcours de soins et la prévention.

## L'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France (ANEPF)

L'ANEPF est une association fondée le 14 mars 1968 à Paris. Indépendante de tout parti politique, syndicat ou groupe professionnel, elle porte la voix des plus de 30 000 étudiants en Pharmacie à travers le territoire national. L'ANEPF s'engage à unir les étudiants de toute la France, à contribuer à l'épanouissement des étudiants par la défense de leurs droits et par l'évolution de leurs études, elle s'engage aussi à contribuer à l'évolution de la profession. Pour cela, elle travaille sur des sujets allant de l'inclusivité des études de pharmacie à la mise en place de réformes permettant l'amélioration de la formation, tout en garantissant un suivi des associations étudiantes présentes dans chaque faculté de pharmacie de France, qui oeuvrent dans le même sens, c'est à dire pour les étudiants en pharmacie.

# PRÉSENTATION DES FILIÈRES

## Fédération Nationale des Étudiant·e·s e en Kinésithérapie (FNEK)

La FNEK est la seule organisation représentative des plus de 12 800 étudiantes et étudiants en kinésithérapie de France et d'Outre-Mer. Créée en 2002, elle se place rapidement au cœur de multiples enjeux de représentation et de défense des droits des étudiants et étudiantes en kinésithérapie. La FNEK encadre et soutient son réseau pour une amélioration des conditions de vie et d'études ainsi que de l'avenir de la profession. Elle soutient également l'intégration pleine et entière de la formation de kinésithérapie au sein des universités, en commençant par une intégration des textes d'entrée en étude de santé. Elle œuvre à rendre toujours plus accessible les études de kinésithérapie en garantissant le bon cadre d'études.

# I. INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2025

En 2020, la réforme d'entrée dans les études de santé a marqué la fin de la PACES, en instaurant deux nouvelles voies d'accès : le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et la LAS (Licence Accès Santé).

Ces deux voies d'entrée marquent une étape majeure dans la vie des jeunes étudiantes et étudiants : la voie vers l'émancipation. Toutefois les étudiantes et étudiants se confrontent à une réalité difficile, l'entrée en études supérieures coûte cher, ce qui ne permet pas un épanouissement homogène pour toutes et tous.

## 1) Le coût de la première année, un facteur d'échec majeur

L'indicateur du coût de la rentrée pour les premières années d'entrée dans les études de santé est révélateur des coûts importants que doivent dépenser les étudiantes et étudiants en PASS ou en LAS, en plus de devoir s'investir dans des études exigeantes.

En effet, une rentrée en PASS coûte en moyenne **3 184,33 €** pour une étudiante ou un étudiant ayant adhéré à un tutorat, contre **9 506,72 €** pour celles et ceux qui ont aussi souscrit à un établissement de préparation privé, soit un **coût trois fois plus élevé**.

D'autre part, les étudiantes ou étudiants en LAS se voient imposés une dépense de **3118,19 €** à la rentrée pour celles et ceux adhérant uniquement à un tutorat, face à **7440,41 €** pour celles et ceux ayant souscrit à un établissement de préparation privé.

Dans cette année déjà source d'anxiété, rythmée par une demande de travail massive, cette pression financière participe à un renforcement du mal-être des étudiantes et étudiants. Il leur est très difficile d'assumer, à côté de cette première année, un travail étudiant leur permettant de vivre si ce n'est au péril de leur état de santé physique et mentale. Ce sont des étudiantes et étudiants qui vont se restreindre sur d'autres postes de dépenses, souvent reliés à des besoins primaires tels que l'alimentation ou la santé.

## POSITION



Les fédérations MMOPK demandent en urgence une réforme systémique du système de bourse pour répondre aux failles excluant des milliers d'étudiantes et étudiants du système actuel.

## 2) Les frais de vie courante, une épreuve du quotidien toujours aussi difficile

Les frais mensuels de vie courante intègrent le loyer et les charges locatives, l'alimentation, les factures de téléphonie et d'internet, auxquels s'ajoutent, quand les étudiantes et étudiants peuvent se le permettre, les dépenses liées aux loisirs et activités.

Pour les étudiantes et étudiants en PASS et LAS, les frais de vie courante représentent **1 101,98 €**. Les étudiantes et étudiants d'Ile-de-France (IdF) atteignent un budget de **1 395,87 €** pour leur dépense de vie courante soit **360,35 €** de plus que dans les autres régions.

Le poste de dépense majeur des étudiantes et étudiants en PASS et LAS, tout comme le reste de la communauté étudiante, est **le logement**.

Pour cette rentrée 2025, ce dernier atteint **558,93 €**. Il représente la variable non ajustable de ce coût de la rentrée puisqu'il est prélevé en début de mois et impose de se restreindre sur les autres postes de dépense.

En effet, les logements CROUS ou à tarification sociale ne permettent pas de couvrir toute la demande étudiante en termes de logement. Les étudiantes et étudiants se retrouvent contraints de se tourner vers des parcs locatifs privés. Les loyers y sont bien plus importants, augmentent avec la rareté des offres et, sans encadrement de ceux-ci, deviennent de moins en moins absorbables par les budgets étudiants.

Cela a des conséquences directes sur les autres postes de dépense comme la nourriture. Pour rappel, c'est 1 étudiante ou étudiant sur 5 qui saute des repas faute de moyen pour se procurer une alimentation équilibrée<sup>1</sup>. Les révisions le ventre vide et l'absence de diversité nutritive par manque de moyen font de la précarité le premier facteur d'échec académique.

### POSITION



**L'ensemble des fédérations de santé demandent :**

- **La pérennisation de l'expérimentation d'encadrement des loyers en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif.**
- **Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS, et un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS.**
- **Le développement des conventionnements avec le CROUS**
- **L'ouverture des repas CROUS à 1€ pour toutes et tous.**
- **L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation dont les sites de formation délocalisés d'une UFR.**

<sup>1</sup>Baromètre de la précarité étudiante 2023, FAGE

## II. PASS/LAS : DES FRAIS ET DES PROBLÉMATIQUES BIEN SPÉCIFIQUES

### 1) Un modèle qui brouille le parcours d'orientation

L'orientation des étudiantes et étudiants vers les filières d'accès aux études de santé demeure un enjeu majeur. Le rapport de la Cour des Comptes met en lumière les difficultés structurelles et pédagogiques du système PASS/LAS, qui ne répond pas aux attentes des étudiantes et étudiants et crée des inégalités dans leurs chances de réussite.

D'une part, le choix initial des étudiantes et étudiants révèle un déséquilibre : seulement 68% des étudiantes et étudiants inscrits en LAS avaient choisi cette voie comme premier vœu<sup>2</sup>, dont près d'un quart auraient préféré débiter en PASS. Ce décalage traduit le fait que la LAS est perçue davantage comme une contrainte (en raison de l'obligation de suivre une majorité d'enseignements hors santé qui ne correspondent pas aux aspirations de celles et ceux visant des professions de santé) que comme une véritable voie de réorientation.

D'autre part, les difficultés rencontrées dans le suivi des enseignements aggravent ces inégalités. Ainsi, 64% des étudiants inscrits dans une université sans UFR de santé déclarent avoir des difficultés à comprendre l'organisation des enseignements<sup>3</sup>. De plus, l'éloignement des UFR de santé accentue le recours aux cours en ligne et limite les échanges directs avec les enseignants, ce que 57% des étudiants en PASS et 68% des étudiants en LAS identifient comme la principale cause de leurs difficultés académiques. Ces écarts vont à l'encontre du principe d'égalité des chances qui devrait prévaloir dans l'accès aux études de santé..

<sup>2</sup>L'accès aux études de santé : quatre ans après la réforme, une simplification indispensable, Communication à la commission des affaires sociales du Sénat, Décembre 2024

<sup>3</sup>Rapport REES par la FAGE, l'ANESF, l'ANEMF, l'ANEPF, l'UNECD et la FNEK, de février 2024

Enfin, ce système engendre des perceptions différentielles entre étudiantes et étudiants. Près de la moitié des étudiantes et étudiants en PASS considèrent que le niveau académique des étudiantes et étudiants en LAS est inférieur au leur, et ce ressenti persiste même après leur **admission en MMOPK**, au risque de fragiliser la cohésion des promotions. Ces constats invitent à repenser le dispositif afin de garantir un **accès équitable**, une préparation **homogène** et un accompagnement adapté à tous les étudiantes et étudiants, quel que soit leur **parcours initial**.

L'objectif est donc de créer un environnement d'apprentissage équitable et soutenu, afin que tous les étudiantes et étudiants puissent évoluer sereinement dans leurs formations.

### POSITION



- Les fédérations de filières de santé MMOPK se positionnent pour un accès aux études de santé via une voie commune et unique, selon un modèle illustré dans la contribution de la réforme d'entrée en étude de santé (LS 2.0).
- Les filières MMOPK se positionnent pour un cadrage national unique pour l'entrée dans toutes les filières MMOPK dont l'application devra être déclinée dans chaque université. Ce cadrage fixe aussi nationalement les disciplines pouvant être proposées dans le cadre d'une licence santé.

### 2) Des frais spécifiques de rentrée inégaux

La première année d'entrée dans les études de santé est éprouvante, le stress d'un examen classant, et le commencement de la vie émanicipée le justifie. Dans ce cadre, deux structures se sont développées : les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé et les organismes de préparation privés, dits "prépas privées".

D'un côté, pour accompagner les étudiantes et étudiants dans leur réussite pendant cette première année d'entrée dans les études de santé, 38 Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé (TEES) permettent l'accompagnement de milliers d'étudiantes et d'étudiants tout au long de leur première année. Ces tutorats sont menés par des étudiantes et étudiants des années supérieures, eux-mêmes bénévoles, souvent sous la supervision des professeurs enseignants en première année.

L'accompagnement des TEES se traduit par des entraînements aux différentes épreuves, des supports de cours, des livrets d'exercices et tout un accompagnement physique et moral soutenant le bien-être de l'ensemble des étudiantes et étudiants de PASS et de LAS.

D'autre part, depuis une vingtaine d'années, les organismes de préparation privés se sont **solidement implantés** dans le paysage de la première année des études de santé. Ces entreprises ont su tirer parti de **l'angoisse** des étudiantes et étudiants aspirant à intégrer ces filières et du manque de soutien offert par certaines universités pour s'imposer dans cet écosystème.

En se positionnant comme **ressource "indispensable"**, celles-ci ont vu leur influence croître, tout comme leurs tarifs, avec une augmentation de + 9.50% sur une année de PASS en régions.

## II. PASS/LAS : DES FRAIS ET DES PROBLÉMATIQUES BIEN SPÉCIFIQUES

Cette partie vise à comparer ces deux types de structures en mettant en lumière leurs différences, notamment en termes de **coût**, de **qualité pédagogique**, et **d'accompagnement offert aux étudiantes et étudiants**.



### LE TARIF MOYEN D'UNE PRÉPA EN RÉGION

- **5 985,70 €** pour un **PASS**
- **4 322,93 €** pour une **LAS**

Ceci équivaut respectivement à **34 et 24 fois** les frais d'inscription à l'université (étant de 178€ pour les formations au grade de licence).



### LE TARIF MOYEN D'UNE PRÉPA EN ÎLE-DE-FRANCE

- **7 735,92 €** pour un **PASS**
- **4 318,89 €** pour une **LAS**

Ceci équivaut respectivement à **43 et 24 fois** les frais d'inscription à l'université.



### LE PRIX MOYEN DES TEES EN RÉGIONS

- **24,32 €** pour un **PASS**
- **21,83 €** pour une **LAS**

Ces prix sont respectivement **246 et 198 fois** inférieurs à ceux d'une prépa privée.



### LE TARIF MOYEN DES TEES EN ÎLE DE FRANCE

- **42,65 €** pour un **PASS**
- **14,01 €** pour une **LAS**

Ces prix sont respectivement **181 et 308 fois** inférieurs à ceux d'une prépa privée.

En plus de garantir un accompagnement accessible financièrement, les TEES sont de vrais **vecteur d'égalité des chances** et permettent à toutes et tous de profiter d'une aide et de ressources précieuses pour réussir au mieux son année.

Cependant, leur pérennité tient au soutien institutionnel leur permettant de répondre aux besoins financiers et logistiques que nécessite l'accompagnement des étudiantes et étudiants en premières années. Bien que l'aide apportée par les tutorats soit précieuse pour les étudiantes et étudiants, l'État et les Universités ne doivent pas se déresponsabiliser. Les TEES méritent d'être rendus plus **visibles**, d'être plus soutenus et reconnus dans ce qu'ils font notamment par une valorisation de l'engagement de ces étudiantes et étudiants bénévoles. Cela passe également par la mise en avant des nombreuses initiatives pour le **bien-être** et la réussite des premières années et **l'orientation** des lycéennes et lycéens.

Tous ces services sont dispensés dans l'université mère, mais aussi sur les antennes universitaires. Dans un contexte où les volontés politiques sont tournées vers le **développement** des premières années dans tous les départements, il est primordial de soutenir les tutorats qui s'efforcent de répondre à ce défi pour conserver **l'égalité des chances** entre les sites universitaires.

**En reconnaissant officiellement cet engagement, l'agrément ministériel affirme la place essentielle de cet outil dans la lutte pour l'égalité des chances.**

### POSITION



Les filières MMOPK demandent :

- La mise en place par le gouvernement d'une stratégie de lutte contre les organismes de préparation privés aux études de santé et des moyens associés qui lui sont nécessaires, notamment en excluant toute information d'orientation et de promotion institutionnelle.
- La reconnaissance du travail des tutorats en maintenant la procédure d'agrément ministériel et en systématisant les dispositifs de valorisation tels que les lettres de primauté.

### 3) Frais de matériel pédagogique

Au-delà des frais d'inscription et de vie courante, les étudiantes et étudiants en PASS et en LAS doivent également assumer des dépenses liées au matériel pédagogique, qui représentent un poids non négligeable dès la rentrée.

En 2025, le coût moyen du **matériel usuel**, regroupant les fournitures scolaires, la papeterie s'élève à **238,52 €**, contre **217,45 €** en 2024 soit une augmentation de **9,69%**.

À cela s'ajoutent les **frais de matériel complémentaire** liés aux impressions de cours. Ceux-ci atteignent **61,21 €** en PASS et **62,36 €** en LAS en Île-de-France contre **200,31 €** en PASS et 141,27 € en LAS hors Île-de-France en 2025.

Une majorité des tutorats proposent aux étudiantes et étudiants l'impression des supports de cours à prix coûtant. Ces initiatives de leur part permettent aux étudiantes et étudiants de **limiter leurs dépenses** liées au matériel pédagogique. Malgré tout, cela reste un poste de dépense important.

Pour les fédérations étudiantes **MMOPK**, ces frais, pourtant **indispensables** à la réussite académique, devraient être pris en charge par les universités. L'accès aux **ressources pédagogiques** doit relever de la responsabilité des établissements, afin de ne pas accentuer les inégalités sociales et territoriales.

### POSITION



Les fédérations MMOPK demandent :

- Un accompagnement des tutorats par les universités via un soutien matériel, financier et pédagogique.
- La mise à disposition gratuite des supports de cours et l'accès aux ressources pédagogiques par les universités.

# III. BILAN ET PERSPECTIVES

## 1) Une réforme du modèle pour plus de clarté : REES

En 2020, la **Réforme** d'Entrée dans les Études de Santé a bouleversé les modalités d'accès aux formations de santé. Les objectifs de cette réforme étaient louables, nécessaires et partagés par les fédérations MMOPK et la FAGE : **améliorer** la réussite étudiante, **réduire** les risques **psychosociaux**, diversifier les profils étudiants ou encore faciliter **l'implantation territoriale** des parcours permettant l'accès aux études de santé.

En février 2024, le **rapport national** sur la Réforme d'Entrée dans les Études de Santé fut dévoilée par la FAGE, l'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK et l'UNECD. Ce dernier est issu de la **consultation** nationale des étudiantes et étudiants ayant été en PASS ou LAS depuis la mise en place de la réforme. Ce rapport est **sans appel**, le modèle PASS/LAS est inadapté et ne répond pas aux objectifs cités plus haut. Son **évolution** est donc une **nécessité**.

Face à ces constats, les fédérations de filières MMOPK ont pensé une évolution durable du PASS/LAS, construit par les étudiantes et étudiants.

### POSITION



Les **5 fédérations de filières** et la **FAGE** demandent la mise en place d'**une voie unique et commune** avec une **majorité d'enseignements de santé** et une part moins importante d'enseignements disciplinaires. Par cette proposition, il s'agit de mettre fin au **gâchis humain** en permettant l'inscription de la première année dans les études de santé dans le **système Licence-Master-Doctorat**, rendant celle-ci non pas seulement sélective mais aussi formatrices vers différentes voies possibles. Ce modèle vise à mettre fin aux risques psychosociaux impactant négativement la santé mentale étudiante, tout en permettant un réel accompagnement dans l'orientation des étudiantes et étudiants.

## 2) Des modèles de soutien à valoriser

Les tutorats d'entrée dans les études de santé sont des **ressources accessibles** pour l'ensemble des étudiantes et étudiants en première année d'entrée aux études de santé. L'accompagnement **pédagogique** et **psychologique** mis en place par les étudiantes et étudiants de ces structures mérite d'être **encouragé**, et valorisé par l'État, les universités et les collectivités territoriales.

Ils réalisent des séances de révision, des supports de cours, des sorties pour améliorer le bien-être, des examens d'entraînements et des services de **préparation** aux épreuves orales. Pour la réalisation de ces services dans les meilleures conditions possible, un accompagnement tant logistique que financier est à mettre à disposition des tutorats.

Les tutorats se renouvellent chaque année en proposant de nouvelles formes d'accompagnement, comme le **soutien moral** à travers des ateliers (sport, bien-être, etc.) et le **parrainage** par des étudiants d'années supérieures. Le but du parrainage est d'attribuer à chaque étudiant de PASS et LAS (tutoré) un étudiant d'année supérieure (tuteur / parrain), qui devient une personne de confiance régulièrement disponible pour répondre aux questions du tutoré, donner des conseils, confier le vécu de son année, etc. Ils offrent aussi des informations sur les possibilités **d'orientation** et de **réorientation**, afin d'aider les étudiantes et étudiants à mieux connaître les filières de santé et à faire des **choix éclairés**.

Tous ces services sont réalisés par des étudiantes et étudiants **bénévoles**, à partir de la deuxième année MMOPK. Il est nécessaire de valoriser cet **engagement**.

**L'agrément** ministériel Tutorat délivré par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été créé dans le but de souligner la **qualité** des services proposés par les tutorats. Grâce à leurs efforts, leur expertise et leurs compétences dans l'accompagnement des personnes en première année dans les études de santé, leur qualité n'est plus à démontrer. Il est décerné par un jury composé de membres des 5 filières monodisciplinaires de santé concernées (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie) ainsi que d'un membre du ministère. Il signe une véritable **reconnaissance institutionnelle** de la qualité des actions menées par les tutorats et leur donne encore plus de légitimité auprès des lycéennes et lycéens, des parents mais également des institutions (lycées, universités).

#### POSITION



**Les fédérations MMPOK se positionnent pour que :**

- Sur Parcoursup, chaque page de formation renseigne le contact du Tutorat d'Entrée dans les Études de Santé attendant à l'université.
- Un accompagnement spécifique, à la fois logistique et financier, soit mis à disposition des Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé, afin que ces derniers puissent proposer leurs services de préparation aux épreuves dans les meilleures conditions et sans difficulté annexe.
- L'agrément ministériel Tutorat soit poursuivi, et que des démarches soutenant les tutorats continuent d'être développées.
- Cet agrément ministériel facilite l'accès aux subventions auxquelles peuvent prétendre les tutorats.
- Une implication des rectorats pour faciliter la mise en relation entre les lycées et les tutorats.

## 3) Réforme des bourses

La réforme des bourses est une **urgence** pour les étudiantes et étudiants, car la **précarité** est le **premier facteur d'échec académique**. Le système de bourse actuel se montre largement insuffisant et inadapté aux besoins des étudiantes et étudiants. Il est inadmissible de devoir choisir entre **manger ou étudier** et de laisser des milliers d'étudiantes et étudiants précaires sans ressources. Une réforme systémique des bourses est nécessaire pour inclure plus d'étudiantes et étudiants, mettre fin aux effets seuils, tout en leur apportant les **ressources financières suffisantes** face à l'inflation et selon leur lieu de vie.

### POSITION



Les filières MMOPK et la FAGE se positionnent pour :

- Une réforme systémique du système de bourse pour tendre vers une défamiliarisation, une territorialisation et une universalisation de ces dernières.
- À court terme, une indexation du montant de la bourse sur l'inflation, la linéarisation des barèmes et l'élargissement du nombre de boursières et boursiers.

# IV. MÉTHODOLOGIE

## 1) Généralités

Les données présentes dans ce dossier proviennent de trois sources principales : la consultation des représentantes et représentants des étudiants en médecine (le conseil d'administration de l'ANEMF ainsi que les élues et élus étudiants), la consultation des Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé (TEES) qui accompagnent les étudiantes et étudiants en PASS et en LAS, et les données fournies par la FAGE.

Les représentantes et représentants des étudiantes et étudiants ont été consultés par mail au cours du mois de juillet. Ceux-ci ont reçu, de la part de l'ANEMF, un tableur contenant une page par UFR, sur lequel ils étaient invités à remplir les informations suivantes :

- ➡ Effectif des promotions de PASS et de LAS ;
- ➡ Nom, frais de dossier, cotisation annuelle et coût de la préparation aux épreuves de second groupe des organismes de préparation privés.

Les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé ont été consultés en juillet via le même mail que celui cité précédemment, en étroite collaboration avec les représentants des étudiantes et étudiants. Chacun était invité à renseigner les informations :

- ➡ Nom, UFR d'exercice ;
- ➡ Coût d'adhésion annuel ;
- ➡ Existence d'une pré-rentree, coût d'inscription ;

La FAGE, coordonnant le projet “Indicateur du Coût de la Rentrée”, fournit à ses associations adhérentes les outils nécessaires pour calculer les différents indicateurs. Le 14 juillet 2025, les informations suivantes ont été reçues :

- Prix du matériel usuel ;
- 👉 Prix mensuel du loyer et des charges ;
- 👉 Prix mensuel des dépenses alimentaires ;
- 👉 Prix d'un panier mensuel comprenant des produits vestimentaires, un lot de produits d'hygiène et d'entretien, et la mensualité de paiement d'un ordinateur ;
- 👉 Prix mensuel moyen des abonnements de téléphonie et d'internet ;
- 👉 Prix mensuel des dépenses de loisir ;
- 👉 Prix mensuel des transports ;
- 👉 Prix mensuel liés aux menstruations.

Les données fournies par la FAGE étant séparées entre “Île-de-France” et “Régions hors-IDF” suivies par une valeur “Nationale”, il a été décidé d'aligner les données recueillies auprès des représentantes et représentants étudiants et des Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé sur les mêmes catégories. Dans ce but, les prix de chaque point de dépense dans chaque ville a été multiplié par le nombre d'étudiantes et étudiants respectifs en PASS et en LAS dans l'UFR concerné, avant d'additionner tous nombres ainsi obtenus d'une même catégorie entre eux, et de diviser cette somme par le nombre total d'étudiantes et d'étudiants respectivement en PASS et en LAS dans cette catégorie. Les données “Nationales” ont été calculées selon la même méthode en prenant en compte l'intégralité des UFR et leur effectifs de PASS et de LAS respectif.

### 2) Frais spécifiques de rentrée

#### Frais d'inscription

Pour la rentrée 2025, les frais d'inscription et la CVEC sont indexés sur l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Insee pour l'année précédente. On considère ici le cas d'un étudiant non boursier de nationalité française ou de l'Union Européenne.

**Les frais d'inscription en PASS et en LAS** étant alignés sur ceux du diplôme national de licence, ils s'élèvent à **178 €** pour l'année universitaire 2025-2026.

Quant à la **CVEC**, son prix s'élève à **105€**.



Source : [service-public.fr](https://service-public.fr)

#### Matériel usuel

Tout apprentissage dans l'enseignement supérieur nécessite un matériel de base. Le montant indiqué correspond à un panier moyen de fournitures de rentrée considérées comme nécessaires selon la FAGE contenant un sac à dos, le matériel lié à l'écriture et celui lié à l'impression. Les prix retenus sont ceux d'entrée de gamme ou de marque commerçant.



Sources : [Auchan](#), [Carrefour](#), [Intermarché](#), [E. Leclerc](#), [Casino Supermarché](#), [Systèmes U](#)

**Les fédérations MMOPK, en tant que fédérations de filière, ont fait le choix de compléter ce montant avec les dépenses suivantes :**

### Matériel Complémentaire

Le prix indiqué correspond au coût moyen lié à l'impression de l'intégralité des cours sur l'année.



Sources : représentantes et représentants étudiants et Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé

### Organismes de préparation privés

Au sujet des organismes de préparation privés aux examens classants, les informations récoltées sont le nom des organismes de préparation en présentiel, les frais de dossier, la cotisation annuelle, ainsi que le coût de la préparation aux épreuves orales.

Le montant pour chaque UFR correspond à la moyenne des prix pratiqués dans les organismes de la ville.



Source : représentantes et représentants étudiants locaux

### Tutorats

Les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé sont des associations étudiantes proposant des outils pédagogiques et un accompagnement durant la PASS ou la LAS. Les frais correspondent au prix moyen de l'inscription annuelle et des services complémentaires proposés par les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé des UFR où ils existent. La moyenne est pondérée par le nombre d'étudiantes et étudiants dans chaque UFR.



Source: représentantes et représentants étudiants et Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé

### 3) Frais généraux de rentrée

#### Complémentaire santé

Les données utilisées pour l'indicateur correspondent aux montants des mutuelles pour un an d'assurance dès la rentrée 2025. L'indicateur se base sur la complémentaire « Essentielle LMDE » et équivalents dans les mutuelles régionales.



Sources : [lmde.fr](http://lmde.fr), [heyeme.care.fr](http://heyeme.care.fr), [smerra.fr](http://smerra.fr), [yvon.eu](http://yvon.eu), [smeno.com](http://smeno.com)

#### Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire.

L'indicateur prend en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m<sup>2</sup>, avec état des lieux.

👉 Zone très tendues (Paris et petite couronne) : 12 €/m<sup>2</sup> ;

👉 Zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup> ;

👉 Zones non tendues : 8 €/m<sup>2</sup>.

Sur l'ensemble des territoires, un maximum de 3 €/m<sup>2</sup> peuvent être facturés en supplément au titre de l'état des lieux.



Source : [service-public.fr](https://service-public.fr), [LegiFrance](#) – Cadre légal, [Zonage A,B,C](#)

### Garantie

Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels futurs manquements du ou de la locataire à ses obligations (impayé de loyer ou de charges, absence de réparations locatives, etc.).

**Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour une étudiante ou un étudiant et ne peut excéder le montant d'un mois de loyer (hors charges).**



Source : [service-public.fr](https://service-public.fr)

### Assurance logement

Les données utilisées pour l'indicateur correspondent à la moyenne nationale du montant d'un an d'assurance logement dès la rentrée 2025.

L'indicateur se base sur une assurance du type « Essentielle ».



Sources : [mae.fr](https://mae.fr), [heyeme.care](https://heyeme.care), [smerra.fr](https://smerra.fr), [yvon.eu](https://yvon.eu), [smeno.com](https://smeno.com)

### CVEC

Chaque étudiante ou étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération.

On considère ici le cas d'un étudiant non boursier et ne rentrant dans aucun des autres critères d'exonération.



Source : [cvec.etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr)

## 4) Frais mensuels de vie courante

### Loyer et charges

L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données.

- ➡ Moyenne des "loyers moyens" indiqués par la côte des loyers de LocService.fr ;
- ➡ Pondération à l'échelle d'un territoire ou nationalement selon la répartition académique de la population étudiante universitaire.

**La moyenne est réalisée pour chaque ville étudiante d'un studio de 20 à 30 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup> représentant les deux formes de logement les plus utilisées.**



Source : [locservice.fr](http://locservice.fr)

### Consommables

Cet indicateur regroupe trois données fournies par la FAGE :

- ➔ Le coût de 5 déjeuners au restaurant universitaire CROUS par semaine, soit 20 par mois, au tarif non boursier.



Source : [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

- ➔ Un panier mensuel de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas, complétant les 20 déjeuners pris au CROUS. Les aliments sont sélectionnés pour correspondre aux recommandations du Plan National Nutrition Santé. La moyenne des coûts est basée sur une proportion de 95 % d'omnivores et 5 % de végétariens. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart moyen de prix entre Province et Île-de-France, calculé par l'Insee, est appliqué.



Sources : [Insee.fr](http://Insee.fr), [mangerbouger.fr](http://mangerbouger.fr), [Auchan](http://Auchan), [Carrefour](http://Carrefour), [Intermarché](http://Intermarché), [E. Leclerc](http://E.Leclerc), [Casino Supermarché](http://Casino Supermarché), [Systèmes U](http://Systèmes U)

- ➔ Enfin, un ensemble de produits quotidiens non alimentaires comprenant :
  - Informatique : Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté à taux 0% ;
  - Habillement : Un ensemble (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures) ;
  - Hygiène : Un lot de produits d'hygiène ;
  - Entretien : Un lot de produits d'entretiens ;

Encore une fois, les prix en Île-de-France sont calculés à l'aide de l'écart avec la Province de l'Insee.



Sources :

- Vestimentaire : [H&M](#), [Zara](#), [Bershka](#), [Uniqlo](#)
- Autres : [Auchan](#), [Carrefour](#), [Intermarché](#), [E. Leclerc](#), [Casino Supermarché](#), [Systèmes U](#)

### Téléphone et internet

Sont pris en compte des abonnements de téléphonie mobile, fixe et Internet chez plusieurs grands opérateurs.

Sont retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100 Go de données mobiles et une box internet.



Sources : [Orange](#), [SFR](#), [free](#), [Bouygues Telecom](#)

### Loisirs

Plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique.

- 👉 Activités physiques et sportives : Une dépense moyenne de 207€ par an dans les appareils, vêtements et accessoires de sport ;
- 👉 Cinéma : Coût moyen de 2 séances de cinéma dans le mois ;
- 👉 Streaming vidéo : Moyenne des abonnements au tarif étudiant ;
- 👉 Streaming musique : Moyenne des abonnements au tarif étudiant.

Sont utilisés les tarifs des abonnements étudiants ou jeunes.



Sources:

- Activités physiques et sportives : [Sport Retail Survey 2022](#), Deloitte
- Cinéma : [UGC](#), [Pathé](#), [CGR](#)
- Streaming vidéo : [Netflix](#), [Amazon Prime](#), [Disney+](#)
- Streaming musique : [Spotify](#), [Deezer](#), [Apple Music](#)

### Transports

Les frais de transports incluent les frais associés à un abonnement aux transports en commun. L'indicateur se base sur le prix moyen, pondéré par le nombre d'étudiantes et étudiants, d'un abonnement aux transports en commun au tarif jeune ou étudiant dans les villes disposant d'un PASS ou d'une LAS.



Sources : prestataires locaux de transports en commun

### Menstruations

Les coûts moyen des règles pour les personnes menstruées est calculé à partir du simulateur proposé par Le Monde.

Le simulateur utilisé n'étant pas mis à jour chaque année, les frais de menstruations n'ont pas augmenté depuis que ce simulateur existe. La FAGE a repris les critères de ce dernier en calculant elle-même les frais de menstruations. L'augmentation peut donc sembler énorme car en réalité l'augmentation est celle entre la parution du simulateur (2019) et 2025.

L'indicateur se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs. Nous rappelons que notre profil type a 20 ans, et qu'une personne menstruée a en moyenne ses règles à 13 ans.

Le calcul du simulateur indiquant le coût moyen des règles depuis leur année de début, les résultats ont été adaptés afin d'en extraire une mensualité.



Source : [Simulateur de Le Monde](#)

# CONTACTS

## ANEMF

Marion DA ROS POLI  
Présidente  
[presidence@anemf.org](mailto:presidence@anemf.org) -  
0650386494

## ANEPF

Syrine AYED  
Porte-parole  
[presse@anepf.org](mailto:presse@anepf.org)  
06 58 01 35 51

## ANESF

Leïla JAMIN  
Porte-parole  
[porteparole@anesf.com](mailto:porteparole@anesf.com)  
0646685862

## FNEK

Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ  
Attachée de presse  
[presse@fnek.fr](mailto:presse@fnek.fr)  
07 71 11 46 06

## UNECD

Louis SEGUIN  
Vice Président chargé des Affaires  
sociales  
[social@unecd.com](mailto:social@unecd.com)  
0783845443